

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 10 FÉVRIER 2021 À 20h15

PROCES-VERBAL No 374

Présents	Mmes Christine HUTIN, Tracy MONNEY, Sahar NSEIR, Emilia SCHLIPF et Laure VANONCINI, MM. Jean-Jacques BODENMANN, Julien GUYOT (président), Mathurin RAMU, Gauthier RAUSIS, Stéphane TODESCO, Johannes Potter VAN LOON et Pierre VUISSOZ.
Excusés	Mmes Marie-Pierre JAQUIER et Gabriella ROBERT, M. Kevin POLTE
Assistent à la séance	Mme Anne ZOLLER, maire, Mme Laure BOVY, adjointe, Mme Émilienne HUTIN ZUMBACH, adjointe, M. Roger WYSS, secrétaire et M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2020
- 2) Prestation de serment de Madame Sahar Nseir
- 3) Communications et propositions du bureau du Conseil municipal
- 4) Communications et propositions de la Mairie
- 5) Rapport de la commission « Sécurité » du 9 décembre 2020
- 6) Rapport de la commission « Sécurité » du 18 janvier 2021
- 7) Rapport de la commission « Communication » du 14 décembre 2020
- 8) Rapport de la commission « Entretien – Sport » du 12 janvier 2021
- 9) Rapport de la commission « Enfance » du 19 janvier 2021
- 10) Rapport de la commission « Urbanisme – Aménagement » du 21 janvier 2021
- 11) Nomination sapeurs-pompiers de la compagnie n°101 de Dardagny-Russin
- 12) Consultation auprès des communes pour l'élection de membres suppléants dans les Conseils municipaux
- 13) Naturalisations (huis clos)
- 14) Droit d'opposition des Conseils municipaux
- 15) Point de situation sur les dossiers en cours
- 16) Propositions individuelles

Le président ouvre la séance. Il signale que le point 11 fera l'objet d'une résolution et rappelle que les personnes peuvent enlever leur masque pour parler.

1. Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2020

Mme Hutin Zumbach précise que, à l'avant-dernier paragraphe de la page 2505, il faut remplacer « qui a été initié jusqu'avant » par « qui a été initié juste avant ».

M. Bodenmann indique, par rapport à la page 2506, que M. Vuissoz faisait référence à « Pascal Saini » et non à « Pascal Seni » concernant la fresque à la salle polyvalente. Il en profite pour préciser que la réalisation de celle-ci date de 1989.

M. Vuissoz note, en page 2509, que Mme Bovy cite Mme Chipier parmi les représentants de la commune à la fondation EMS Mandement. En fait, il s'agit de Mme Chuat Vuissoz.

Le procès-verbal du 16 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité par 10 voix pour.

2. Prestation de serment de Madame Sahar Nseir

Le président fait prêter serment à Mme Sahar Nseir.

Mme Sahar Nseir jure solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de sa charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne lui permet pas de divulguer.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

- **Le président** signale qu'Antonio Hodgers, conseiller d'État en charge du département du territoire, envoie ses bons vœux pour 2021 au Conseil municipal.
- Par ailleurs, le conseiller d'État en charge du DCS indique que la loi 12785 a été adoptée par le Grand Conseil. Elle modifie l'article 131 de la LAC, une disposition transitoire qui permettait aux communes genevoises, suite à l'introduction de RFFA, de présenter un budget avec un excédent de charges sans devoir l'accompagner d'un plan de retour à l'équilibre en 5 exercices budgétaires. L'ACG a demandé de prolonger ce délai de 3 ans compte tenu de la situation économique et sanitaire. En effet, il se pourrait que le revenu des communes lié à l'imposition des personnes morales baisse drastiquement. Cette modification a été adoptée par le Grand Conseil le 29 janvier 2021 et cette disposition transitoire est maintenant valable sur 8 exercices budgétaires.

4. Communications et propositions de la Mairie

- **Mme Zoller** indique que l'APA pour la zone de loisirs a été reçue le 3 février 2021. L'entreprise Canopée va ainsi pouvoir reprendre les travaux dès que possible.
- La commune a reçu l'autorisation de construire pour l'ex-parking CFF, mais pas encore l'autorisation d'exploiter. Des travaux doivent encore être effectués, notamment pour rabaisser le trottoir. Par ailleurs, il s'agit de voir si l'entreprise présente sur place pour construire la rampe pourrait aussi faire ces travaux. Cela permettrait ainsi d'éviter une nouvelle installation de chantier. Ensuite, la commune pourra envoyer les documents nécessaires à l'État pour obtenir l'autorisation d'exploiter le parking.
- Le défibrillateur a été installé à l'école de La Plaine et il est en fonction.
- Une Station de pluviométrie va être installée par la DGO à Essertines sur une parcelle communale à l'intersection entre la route d'Essertines et le chemin des Ripettes. M. Raymond Ramu, dont les terrains se trouvent à côté de cet emplacement, a confirmé que cette installation ne le gêne pas. Il s'agit maintenant d'attendre l'autorisation de construire.
- La vidange du barrage de Verbois, qui devait avoir lieu l'année dernière, est reportée du 18 au 29 mai 2021 (y compris les travaux préparatoires). Il faut rappeler que, pour essayer de protéger la faune piscicole, il n'y a plus de vidange brutale qui est effectuée.
- La fontaine du château est en train d'être branchée sur le réseau d'eau potable des SIG. Concernant les branchements de la fontaine du CHAD, les travaux de fouille sont en train d'être finalisés. Il faudra ensuite choisir une fontaine et la brancher d'ici le printemps.
- Les travaux de la rampe de Challex devraient être terminés à fin mars. Les plantations risquent toutefois de ne pas être réalisées à court terme parce qu'elles ne peuvent pas avoir lieu après la mi-mars. En fonction de la météo et de l'avancement des travaux, il se peut donc que les arbres fruitiers soient installés plutôt au mois de novembre. **Mme Zoller** ajoute que les coûts sont maîtrisés. La commune a obtenu un forfait de l'entreprise qui a permis d'avoir une économie de Fr. 60'000.-. Cela étant, il peut potentiellement y avoir aussi des déchets à évacuer en décharge contrôlée pour matériaux inertes (DCMI). En fonction des remblais, il est en effet possible qu'il reste des matériaux à évacuer. En tout cas, l'entreprise va tout faire pour essayer de les laisser sur place.

- Le bouquet de chantier du stade du moulin, qui devait avoir lieu au début février, est reporté à des jours meilleurs. Il se déroulera peut-être au moment de l'inauguration qui est prévue, pour l'heure, à la mi-juin, mais cela dépendra de la situation sanitaire.

Mme Zoller avait fait part au Conseil municipal du non-sens de l'installation de panneaux thermiques sur le toit de la buvette. Entre-temps, des réflexions ont été menées avec l'architecte, des ingénieurs photovoltaïques et un ingénieur spécialiste en pompes à chaleur. Ce dernier a pris contact avec l'OCEN qui est favorable à la modification du concept énergétique et, surtout, à la suppression des panneaux thermiques. L'OCEN conçoit le maintien d'une chaudière à gaz parce que, vraisemblablement, les discussions apportées à une époque ont amené l'OCEN à baster sur le sujet. Ils auraient préféré avoir un bâtiment entièrement chauffé par pompe à chaleur, mais, pour la commune, cela coûterait beaucoup trop cher.

En résumé, à ce jour, on est dans une modification du projet consistant à supprimer les panneaux thermiques, qui seraient remplacés par une petite pompe à chaleur de 15 kWh. Cela fait ainsi une moins-value pour panneaux thermiques et une plus-value liée au matériel et aux modifications de structures du bâtiment. Au total, on arrive entre Fr. 10'000.- à Fr. 11'000.- d'écart. Cela vaut donc la peine.

L'objectif est d'ajouter, sur le toit, 140 m² de panneaux photovoltaïques. Cela aurait un coût d'environ Fr. 50'000.- et participerait à hauteur de 30 % de la consommation d'énergie. De plus, le jour où l'on sera capable de stocker de l'énergie, cela pourrait permettre que le bâtiment soit totalement autosuffisant. Concernant l'amortissement, il serait atteint en 10 ans. Cela veut dire que cette modification du projet, dans sa totalité, reviendrait à environ Fr. 100'000.-. Il faut préciser que, à ce jour, la réserve de la commune pour les divers et imprévus sur ce sujet est de Fr. 170'000.-. Dès lors, si une attention particulière continue à être portée sur les coûts, ce projet pourrait être inclus dans les montants de divers et imprévus et aucun dépassement ne serait demandé au Conseil municipal pour un bâtiment qui serait énergétiquement beaucoup plus propre. De plus, dans ce cadre, il y a aujourd'hui une chaudière à gaz de 40 kWh qui est commandée. Il est difficile de demander de la remplacer par une autre, mais la demande va être faite aux SIG de la brider à 30 kWh, ce qui permettra de faire diminuer le coût des abonnements.

Concernant la pompe à chaleur de 15 kWh, ce qui n'a pas encore été quantifié et déduit, c'est la subvention fournie par les SIG pour sa mise en place. Pour une pompe à chaleur de 30 kWh, la subvention est de Fr. 19'000.-, mais **Mme Zoller** ne sait pas encore si, pour la moitié de la puissance, il est possible d'obtenir la moitié de cette subvention. Il y a donc encore des études à faire, sachant qu'une demande complémentaire va être nécessaire. Il faut également avoir un avis positif de l'office du patrimoine qui attendait un toit végétalisé. Cela pourrait donc coïncider un peu par le fait que les 28 m² de panneaux thermiques soient remplacés par 140 m² de panneaux photovoltaïques. En tout cas, le planning se poursuit et le fait que le toit ne soit pas équipé et que le local technique ne soit pas finalisé ne va pas empêcher les travaux sur le reste du bâtiment d'avancer. Les seules contraintes sont le maintien des échafaudages (Fr. 460.- par mois) et la prolongation du délai, mais **Mme Zoller** estime que cela mérite d'aller au bout de cette démarche.

- Les discussions se poursuivent avec les différentes parties concernant le CHAD. La Mairie tiendra le Conseil municipal au courant de l'évolution de ces discussions.
- Concernant la maison que les CFF étaient prêts à louer à la commune, n'ayant aucune nouvelle, **Mme Zoller** a rappelé la personne de contact au CFF qui lui a dit que CFF Immobilier est en pleine réorganisation. D'ailleurs, les conseillers municipaux ont certainement vu que les finances des CFF liées au transport de passagers sont largement en baisse avec le COVID. En raison des réorganisations en cours, il est donc difficile d'obtenir les informations demandées par la commune, c'est-à-dire de connaître le montant pour la location de ce bâtiment et de savoir à qui reviendrait la charge des travaux à réaliser. **Mme Zoller** devrait obtenir ces éléments prochainement.

- Chaque année, au mois de février, une soirée citoyenne est habituellement organisée par la Ville de Genève au théâtre du Léman où elle invitait tous les jeunes de 18 ans du canton. Juste avant, une petite délégation de l'exécutif et du Conseil municipal allait manger avec les jeunes de 18 ans de notre commune à la place de la Navigation. Avec le COVID, on ne sait toutefois pas si cette soirée sera annulée ou reportée. Par ailleurs, la commune invitait également ces jeunes de 18 ans à un apéro d'initiation pour leur parler des droits et des devoirs acquis avec leur majorité et pour leur permettre d'assister à une partie d'une séance du Conseil municipal. Bien évidemment, ces jeunes sont aussi confinés et on verra, à l'automne, comment les choses auront évolué pour décider comment marquer le coup.
- L'audit de l'administration est terminé. Les nouveaux cahiers des charges du secrétaire général et de la secrétaire d'accueil ont été validés et approuvés. Par ailleurs, l'embauche d'un responsable des finances à 60 % a été mise en route. Le délai de retour des offres de candidatures pour ce poste est fixé au 25 février 2021, mais celles-ci doivent être adressées à la société Adéquation. La commune a déjà travaillé avec cette société pour diverses embauches qui se sont très bien passées. Cela permet notamment d'avoir une sélection objective et neutre.
- **Mme Bovy** rappelle que Dardagny est commune pilote dans deux volets d'Eco21. Il s'agit tout d'abord de la mise sur pied d'un outil Excel qui sera donné par les SIG aux communes pour effectuer leur bilan carbone. Cet outil est prévu pour être opérationnel au printemps 2021.
- Dardagny est aussi commune pilote dans Eco21 collectivités. C'est un contrat avec les SIG qui sont mandatés par le canton pour la mise en œuvre du concept cantonal de développement durable 2030 contenant un volant pour encourager la mise en œuvre par les communes des programmes d'action pour un développement durable. Cela veut dire que les SIG, après discussion avec les représentants des communes, mettent sur pied un plan d'action et proposent aux communes des actions destinées à favoriser la transition énergétique. Pour Dardagny, les SIG ont présenté un plan d'action à l'exécutif et à Mme Vanoncini en sa qualité de présidente de la commission « développement durable ». Parmi ces actions, certaines sont plutôt du ressort de l'exécutif et d'autres concernent plutôt les commissions.

La première étape est l'opération « Visite-Villas » qui a pour but de conseiller les propriétaires pour réduire leur consommation d'électricité et d'eau chaude sanitaire et pour optimiser la gestion des déchets. L'exécutif a souscrit à cette action en inscrivant 50 villas pour y participer. L'audit coûte Fr. 700.-, Fr. 300.- étant pris en charge par les SIG, Fr. 300.- par l'OCEN et Fr. 100.- par la commune. Les propriétaires de villas vont recevoir une lettre des SIG leur proposant une visite pour vérifier leurs installations et discuter avec eux des améliorations possibles. Ce courrier va peut-être inquiéter un peu les gens qui peuvent se demander ce que vont venir contrôler les SIG et quelles vont être les conséquences de cette visite. En réalité, c'est vraiment pour encourager et expliquer ce qu'il est possible de faire pour améliorer la situation. Il n'y a aucune contrainte qui découle de cette visite. C'est une discussion et une étude pour envisager des solutions. À cet égard, l'exécutif recommande aux conseillers municipaux d'encourager les habitants concernés à souscrire à cette opération qui ne leur coûtera rien. C'est vraiment une démarche de prise de conscience pour collaborer à l'effort collectif visant à baisser le bilan carbone.

- Les SIG organisent une série d'ateliers (six ateliers en 2020-2021) sur des thématiques en lien avec le climat. Ils ont été suivis par Mme Vanoncini que **Mme Bovy** remercie pour sa constante collaboration.
- Au niveau social, il existe une permanence organisée par Pro Senectute à Dardagny à laquelle, durant 4 demi-journées par année, les personnes de plus de 65 ans peuvent se rendre gratuitement et sans prendre de rendez-vous. Cela permet notamment d'avoir des conseils pour des démarches à effectuer ou pour savoir où chercher des informations. Cette

possibilité existait depuis deux à trois ans, mais elle était cantonnée à Satigny. Il avait donc été demandé que cela soit réparti sur les communes de Satigny, Russin et Dardagny. Cette année, 4 demi-journées vont ainsi avoir lieu, sauf contraintes liées à la situation sanitaire, à l'EMS de La Plaine.

Par rapport à ce modèle, il est apparu qu'une telle possibilité pourrait être proposée aux jeunes et, de manière plus générale, aux personnes de moins de 65 ans. Ainsi, avec la collaboration de l'Hospice général et le service d'action social de Meyrin, une permanence sociale a été mise en place pour la commune de Dardagny (c'est en pourparlers pour la commune de Russin et en gestation pour la commune de Satigny). La première des quatre demi-journées de permanence sociale dans la commune se tiendra ainsi le 21 avril 2021 à Bois-Gentil. **Mme Bovy** précise que la prestation est gratuite pour les personnes qui souhaitent en bénéficier ainsi que pour la commune. L'Hospice général met gratuitement à disposition deux assistants sociaux pour répondre aux questions. La seule demande de l'Hospice général est de disposer d'un local avec le wifi. Cela sera donc mis sur pied et cela commencera le 21 avril 2021.

- La statue de Sylvie Ramu a fait l'objet d'une démarche auprès du fonds d'art contemporain, suite au courrier du mois de novembre 2020 de M. Apotheloz encourageant les communes à acquérir des œuvres d'artistes locaux contemporains pour les soutenir. **Mme Bovy** s'est donc adressée au fonds cantonal d'art contemporain pour les informer de l'acquisition de cette statue par la commune et leur signaler qu'il serait bien vu qu'ils participent. Le fonds cantonal d'art contemporain a répondu qu'il est là pour donner des conseils et non pour financer. **Mme Bovy** a donc écrit à M. Apotheloz pour lui dire qu'elle ne comprenait pas l'attitude un peu raide du fonds cantonal d'art contemporain et qu'elle ne voyait pas comment appliquer cela par rapport au courrier du conseiller d'État encourageant les communes à acquérir des œuvres.
- **Mme Hutin** indique que les TPG sont entrés en matière pour adapter l'horaire de la ligne 75 pour que les élèves allant en 3P à l'école de Russin puissent arriver à l'heure. Les enseignants vont également adapter leur horaire pour l'après-midi. L'arrangement qui a été trouvé devrait entrer en vigueur le 22 février 2021. Le directeur des écoles se chargera d'informer les parents.
- Le programme pédagogique prévu avec Terragir pour les élèves de 7P et 8P à l'école de Dardagny, qui était sur le point de démarrer, a malheureusement dû être arrêté, il y a 10 jours, en raison du COVID. Le DIP a revu les règles et plus aucune intervention extérieure n'est possible actuellement. Ce programme est donc en stand-by.
- Les travaux d'amélioration de l'éclairage dans les classes du château vont se dérouler durant la semaine des vacances de février.
- Concernant la crèche, en raison des problèmes COVID et des effectifs qu'elle doit garantir pour avoir en tout cas deux éducatrices de 9h00 à 16h00, la directrice doit jongler avec les cas contacts, les quarantaines et les éventuelles personnes malades, mais elle assure que toute l'équipe fait beaucoup d'efforts et fait preuve d'adaptation. Pour le moment, ils ont pu maintenir tous les horaires et accueillir tous les enfants. Il faut espérer que cela dure ainsi, mais c'est vraiment de l'équilibrisme.
- Par rapport aux travaux au carrefour de La Plaine, la commune a reçu une confirmation de l'office cantonal du génie civil indiquant que la pente d'un seuil ne peut aller au-delà de 5 %. Cet office assure toutefois que l'exécution de ce seuil (situé devant l'école de La Plaine) fera preuve d'un grand intérêt pour faire en sorte qu'il soit le plus marqué possible.
- Une génératrice d'électricité située presque en face de l'école, vers le passage sous voie, tourne plusieurs fois par jour. Il faut préciser que ce n'est pas une négligence de l'entreprise. Elle a payé les SIG pour avoir une arrivée d'électricité, mais que, en attendant cette installation qui n'a toujours pas été faite, elle doit utiliser une génératrice.

- Concernant les travaux devant le café de la Poste, la situation est un peu délicate parce qu'il y a une remise en limite de propriétés qui est faite dans cette zone. En effet, il y avait apparemment des petits débordements de haies et autres. **Mme Hutin Zumbach** précise que c'est l'État qui gère ces questions.

Si la météo le permet, le revêtement final devrait être posé d'ici fin avril, voire dans le courant du mois de mai. Cela devrait être fait sur trois dimanches. L'État communiquera directement aux riverains concernant les fermetures de route. Cela étant, la commune devra peut-être renforcer la communication étant donné que, en principe, les gens sont censés aller consulter le site de l'État pour voir ce qu'il se passe dans leur zone en termes de travaux.

5. Rapport de la commission « sécurité » du 9 décembre 2020

M. Todesco signale que les réponses à certaines questions soulevées par le rapport du 9 décembre 2020 se trouvent peut-être dans le rapport du 18 janvier 2021.

Mme Vanoncini comprend que le « radar mobile fixe » est un radar mobile qui est installé de manière fixe pendant une certaine durée. Concernant le fait qu'il serait mis devant l'école de La Plaine, elle aimerait savoir dans quel sens il serait placé. Elle souhaite également savoir comment a été établi le planning des emplacements où sera installé le radar.

M. Todesco indique que l'installation du radar mobile fixe est une demande de l'exécutif afin de signaler un danger imminent. C'est une bonne suggestion qui a été approuvée. Un radar mobile va ainsi être installé de manière fixe en attendant de trouver une autre solution. Sauf erreur, il serait installé dans le sens allant du moulin à l'école. Dans le même temps, la commission travaille sur une autre solution qui porterait sur la prévention.

Mme Hutin Zumbach confirme que la commune va essayer de trouver un système pour installer ce radar du côté de l'immeuble et dans le sens allant du moulin à l'école. Il serait en effet possible de le brancher à cet endroit sur le courant des SIG. L'idéal serait de pouvoir le tourner depuis cet emplacement, mais il faut encore vérifier si cela est possible, notamment en termes de sécurité.

Mme Zoller précise que ce sont des radars pédagogiques qui peuvent être mobiles ou fixes.

Mme Vanoncini demande s'il est prévu d'utiliser un nouveau radar ou l'un des deux radars que possède la commune.

Mme Hutin Zumbach répond que c'est un des deux radars existants, mais tout un travail est en cours concernant la sécurité aux abords de l'école. Pour le moment, la commune utilise les radars qu'elle possède et, en fonction des décisions et des besoins, il faudra peut-être envisager de réinvestir.

Le rapport de la commission « sécurité » du 9 décembre 2020 est approuvé par 10 voix pour et 1 abstention

6. Rapport de la commission « sécurité » du 18 janvier 2021

Mme Vanoncini note, par rapport à la convention « Save a Life », que la formation de premiers secours est faite sur la base du volontariat pour les employés. Elle se demande si ce n'est pas une information indispensable dans le cadre de leur fonction.

M. Todesco indique que l'on peut obliger quelqu'un à se former et on sait qu'une telle obligation n'aura pas l'impact voulu. Sauf erreur, il n'y a pas d'obligation à suivre une telle formation. C'est un plus qui peut être un bien pour tout le monde. Après, la décision a été prise de le faire sur une base du volontariat et **M. Todesco** trouve que ce n'est pas une si mauvaise idée.

Mme Hutin aimerait savoir à quels trottoirs le rapport fait référence.

M. Todesco explique que cela concerne toute la problématique de la circulation depuis l'ex-café du Tilleul jusqu'au tea-room avec plusieurs tronçons qui créent des problèmes.

Le rapport de la commission « sécurité » du 18 janvier 2021 est approuvé par 9 voix pour et 2 abstentions.

7. Rapport de la commission « communication » du 14 décembre 2021

Mme Hutin rappelle que le délai de reddition des articles est fixé au 15 février 2021.

Mme Monney aimerait savoir, concernant Eco21, s'il est prévu de faire un article sur ces visites des SIG dans les villas.

Mme Bovy indique que Mme Vanoncini et elle-même ont rédigé un article qui traite de tous les éléments en lien avec Eco21.

Mme Zoller ajoute qu'il y a eu un article dans l'édition de juin 2019 sur ces visites Eco-Villas.

Le rapport de la commission « communication » du 14 décembre 2021 est approuvé par 9 voix pour et 2 abstentions.

8. Rapport de la commission « entretien - sport » du 12 janvier 2021

Le rapport de la commission « entretien - sport » du 12 janvier 2021 est approuvé par 9 voix pour et 2 abstentions

9. Rapport de la commission « enfance » du 19 janvier 2021

Mme Vanoncini note que les fonds nécessaires pour le plan de mobilité scolaire sont encore disponibles sous la rubrique en question et pourraient être mobilisés jusqu'au moins de mars 2021 (cf. point 2 du rapport) et qu'il est indiqué, plus loin, que le lancement est prévu au mois de mai 2021. Elle aimerait s'assurer que ce décalage ne pose aucun problème.

M. Rausis explique que cela avait été budgété sur l'année 2020. Il se trouve que les fonds peuvent être utilisés à cet effet jusqu'en mars 2021, mais il faut prendre une décision. C'est pour cette raison que le sujet est revenu sur la table en début d'année 2021. Le lancement est prévu au mois de mai suite aux discussions qui ont eu lieu. L'ATE a confirmé que, malgré le fait qu'elle ait d'autres activités et que d'autres collectivités publiques aient demandé des plans de mobilité, elle arriverait à intervenir à partir du mois de mai. Les fonds nécessaires pourraient ainsi être libérés afin de commencer le mandat plus tard.

Le rapport de la commission « enfance » du 19 janvier 2021 est approuvé par 9 voix pour et 2 abstentions

10. Rapport de la commission « urbanisme - aménagement » du 21 janvier 2021

Le président propose que Mme Monney réponde aux éventuelles questions étant donné que ni le président ni la vice-présidente de la commission ne sont présents.

Mme Vanoncini comprend que l'on parle de m³ en termes de volume de rénovation.

Mme Monney signale que ce calcul prend en effet en compte tout l'espace disponible.

Mme Zoller ajoute que, dans leur méthode, les architectes comptent en m³. Il faut toutefois

préciser que, pour les combles, c'est le volume en m³ entre la surface au sol et le faite du toit. Ce n'est donc pas uniquement le volume sous le toit.

Mme Vanoncini demande quel est l'équivalent en m² pour l'auberge et pour le bâtiment annexe.

Mme Monney n'a pas cette information sous la main, mais elle va la chercher.

Mme Vanoncini relève qu'il est indiqué, dans le rapport, que la déchetterie de La Plaine est en attente, car « les CFF en auront besoin en 2024 pour les travaux ». Elle comprend que les CFF vendent potentiellement le terrain à la commune, mais qu'ils en auront besoin pour leurs travaux en 2024.

Mme Monney explique que, au moment de la vente, les CFF ont demandé un droit d'usage de ce terrain pour les travaux qu'ils devront réaliser en 2024. La commune était au courant de cette condition au moment de l'achat.

Mme Vanoncini demande si cela signifie que la commune ne peut rien faire jusqu'en 2024 ou qu'elle peut tout de même avancer avec un projet.

Mme Monney pense que cela risque de compromettre la réalisation des travaux avant 2024 puisque les CFF auront besoin de la parcelle.

Mme Zoller ajoute que les CFF ne savent pas encore de quelle surface ils vont avoir besoin et de quelle manière ils vont organiser leur emprise de travaux. Il faut savoir que les CFF avaient dit à la commune qu'elle pouvait attendre 2025 pour acheter, mais cela a semblé être un non-sens. En effet, l'idée est de travailler avec la législature actuelle. Ainsi, plus le projet va avancer, plus les CFF sauront de quelle emprise ils auront besoin. Cela va donc être un travail en lien avec les CFF, mais cela n'empêche pas la commission de travailler. Quand la commune sera prête, elle pourra voir avec les CFF si le projet peut aller de l'avant ou s'il faut patienter un peu.

Le rapport de la commission « urbanisme - aménagement » du 21 janvier 2021 est approuvé par 10 voix pour et 1 abstention

11. Nomination sapeurs-pompiers de la compagnie n°101 de Dardagny-Russin

Résolution

Vu la proposition du commandant Vincent Heiniger de la compagnie 101 des sapeurs-pompiers des communes de Dardagny et Russin ;

Conformément aux art. 8 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et interventions des sapeurs-pompiers, du 25 janvier 1990, et 19 de son règlement d'application, du 25 juillet 1990 ;

Conformément à l'art. 30A, al. 3, let. a) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 qui stipule que le Conseil municipal doit se prononcer en vote consultatif pour les nominations des chefs de corps de sapeurs-pompiers volontaires ;

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil municipal

D É C I D E
à la majorité simple

par 11 oui, 0 non et 0 abstention

- 1) d'approuver la proposition de nomination des caporaux Christian Tièche et Raphaël Dussuet au grade de lieutenant de la Compagnie 101 des communes de Dardagny et Russin, dès le 1^{er} juillet 2021 ;
- 2) d'inviter Madame le Maire à communiquer cette résolution au département concerné.

12. Consultation auprès des communes pour l'élection de membres suppléants dans les Conseils municipaux

Le président indique que le Conseil municipal est consulté sur la possibilité d'élire des conseillers municipaux suppléants. La commission des affaires communales du Grand Conseil a en effet décidé, lors de sa séance du 8 décembre, de consulter les Conseils municipaux sur le projet de loi 12584. Ce projet de loi propose de modifier ainsi l'article 5, alinéa 2, de la LAC, sur la suppléance des membres du Conseil municipal : « chaque groupe politique représenté au Conseil municipal dispose par ailleurs d'un membre suppléant par tranche de 6 membres élus. Les membres suppléants sont les candidats ayant obtenu le plus de suffrages après le dernier élu de la liste. Ils ont les mêmes droits et obligations que les membres, mais ne peuvent siéger qu'en remplacement d'un absent ». **Le président** précise que, selon des députés, le problème réside dans la démotivation des citoyennes et des citoyens à assumer la charge de conseillère ou conseiller municipal. Selon eux, il y a une réelle difficulté de jongler entre vie familiale, professionnelle et politique. Le but de cette modification de la loi est ainsi de procéder à de possibles remplacements des conseillères et conseillers municipaux.

Le président propose de faire un tour de table pour que les conseillers municipaux puissent donner leur avis.

Mme Zoller signale que cette proposition avait déjà été mise sur la table, il y a deux ou trois ans. Sur les 45 communes consultées, 22 Conseils municipaux s'étaient prononcés, dont 14 s'étaient exprimés en défaveur du projet et 8, notamment ceux des communes les plus peuplées, l'avaient soutenu. Comme les conseillers municipaux le savent, les Conseils municipaux connaissent des démissions en cours de route, mais l'exécutif pense que cela risquerait d'être accentué par des suppléants. Par ailleurs, le statut de suppléant n'est pas forcément très motivant. Pour les petites communes, il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas forcément beaucoup de viennent-ensuites. Par conséquent, beaucoup de petites communes estiment que ce projet de loi serait très difficilement applicable. Cela étant, c'est maintenant au Conseil municipal de se prononcer.

Mme Bovy ajoute que le travail de suppléant est très astreignant parce qu'il faut se renseigner sur tout ce qu'il se passe sans savoir si on sera appelé.

M. Ramu peut comprendre qu'il y ait des suppléants dans de grandes communes, mais il ne pense pas que cela permette de faire avancer les choses dans une commune comme Dardagny. Cela revient plutôt à se tirer une balle dans le pied.

M. Bodenmann est sceptique par rapport à cette proposition de suppléants. Dans les grandes communes, il y a peut-être des pressions politiques, notamment compte tenu du fait qu'un suppléant présent représente un droit de vote. En revanche, il ne voit pas quel est l'intérêt dans les plus petites communes.

Mme Nseir trouve que c'est décourageant pour les suppléants. Cela ne sert à rien d'avoir beaucoup de travail et d'informations si ce n'est éventuellement pour rien au final.

M. Todesco constate que beaucoup d'arguments ont déjà été donnés.

Mme Schlipf considère que ce n'est pas une proposition intéressante pour Dardagny.

M. Vuissoz est du même avis que ses préopinants.

Mme Vanoncini est également du même avis. Elle craint même qu'il n'y ait plus de viennent-ensuites si on finit par démotiver les suppléants.

Mme Hutin est d'accord avec les propos qui ont été tenus.

M. Rausis est plutôt défavorable à cette initiative.

M. Van Loon seconde ce qui a été dit. C'est une proposition qui va à l'encontre des règles de la démocratie. Au gré des suppléances, les majorités pourraient en effet changer.

Mme Monney est contre cette proposition et elle n'a toujours pas compris l'argument qui portait à faire croire que cela allait aider par exemple les femmes enceintes à pouvoir garder leur place.

Le Conseil municipal s'exprime à l'unanimité en défaveur de la proposition d'élire des membres suppléants dans les Conseils municipaux.

13. Naturalisations

Le président indique que ce point est traité à huis clos.

14. Droit d'opposition des Conseils municipaux

- **Le président** signale que la subvention d'investissement de 1 million de francs pour l'acquisition de la halle de curling par les communes de Thônex, Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg est entrée en force le 18 décembre 2020.
- **Le président** rappelle que les décisions de l'ACG font l'objet d'un droit de recours des communes. Si deux tiers des conseils municipaux ou si un tiers des conseils municipaux représentant 50 % de la population n'approuvent pas un projet, il est rejeté.

En début 2021, l'ACG a décidé d'allouer 1 million de francs en faveur du dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris. Le fonds intercommunal contribue au financement de projets représentant un fort intérêt communal et apporte son soutien financier dans différents domaines comme la création de places de crèche, la culture ou la prise en charge de coûts liés à la réalisation d'infrastructures intercommunales. Ce fonds est alimenté par chaque commune du canton et par le canton et est doté de 23 millions de francs, dont 9 millions de francs pour les intérêts des communes à faible capacité financière. Dans ce cas, le soutien du FI se justifie par le fait que ce dispositif permet à plus de 1'200 personnes de trouver un refuge dans des structures de la Ville de Genève, notamment au niveau du centre Frank-Thomas ou des deux abris PC de la Ville de Genève qui sont ouverts tous les jours de 19h00 à 8h00 et où des repas et un soutien social sont donnés. Les personnes qui reçoivent ces prestations sont des sans-abris qui ne dépendent d'aucune commune au sens strict du terme, mais toutes les communes bénéficient néanmoins des prestations offertes par la Ville de Genève. Cela entre ainsi dans le cadre de l'intercommunalité.

La décision de l'ACG relative à l'octroi de 1 million de francs en faveur du dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris est approuvée par 8 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

15. Point de situation sur les dossiers en cours

- **Mme Monney** revient sur la question de Mme Vanoncini sur la surface concernée de l'auberge. Ainsi, par étage, on est entre 160 et 170 m² au sol, sachant qu'il y a le rez-de-chaussée, le premier étage et les combles.

- **M. Van Loon** aimerait savoir où en est le dossier des antennes.

Mme Zoller n'a pas eu de retours d'informations à ce sujet pour le moment.

M. Van Loon se souvient que la paroisse avait été interrogée et qu'elle n'était pas au courant.

Mme Zoller indique que la Mairie a interrogé la paroisse qui n'était effectivement pas au courant. Celle-ci a dit qu'elle allait faire des recherches.

- **M. Van Loon** se souvient qu'il y avait eu un flou, au niveau cantonal, sur le suivi du tri des déchets, il y a quelques années. Il avait été suggéré par voie de presse, ce qui n'a pas été réfuté par les autorités, que le canton n'arrivait pas à suivre dans les communes où le tri des déchets était bien accompli. Cela ne servait donc pas à grand-chose parce que, à l'arrivée, on était obligé de tout mélanger. Dans le cadre d'Eco21, **M. Van Loon** pense qu'il serait intéressant que le Conseil municipal soit informé par une personne compétente ou simplement par les informations obtenues par la Mairie sur le suivi et l'efficacité du tri des déchets au niveau cantonal.

Mme Bovy indique que l'exécutif ne s'est pas penché sur cette question. Il est en pleine révision du règlement communal sur les déchets et, pour l'instant, il s'est attelé à cet aspect. Ensuite, il regardera ce qu'il se passe avec le tri des déchets.

- **M. Van Loon** a signalé au secrétaire général que son épouse a reçu la visite d'un monsieur qui récoltait des fonds en faveur d'enfants autistes et qui affirmait avoir été mandaté par la Mairie.

Mme Zoller constate que ce n'est pas la première fois que des démarcheurs se présentent, physiquement ou par téléphone, au nom de la Mairie. Une information a été faite dans le numéro de septembre 2020 du journal communal pour dire que la Mairie ne mandate personne et que, si elle devait mener une action particulière, elle le ferait savoir par un tous-ménages ou par le journal.

- **M. Vuissoz** avait demandé qu'une solution soit trouvée pour que les goulottes des écopoints, à la déchetterie, ne fassent plus de bruit.

Mme Zoller indique que la Mairie a reçu un rapport de 72 pages de l'entreprise Transvoirie indiquant ce qu'il faut faire pour chaque écopoint et chaque container. Il y a maintenant des priorités sécuritaires. Pour certains écopoints, quand la benne est sortie, le tapis de protection ne fonctionne plus. Ces éléments doivent donc être chiffrés et des priorités doivent être fixées. Ensuite, cela ira de l'avant.

- **Mme Vanoncini** revient sur la page 2504 du procès-verbal du Conseil municipal qui parle de la séance avec l'office cantonal du génie civil à propos du carrefour devant l'église. Il est indiqué que « le giratoire n'amènerait rien par rapport au passage piétonnier ». **Mme Vanoncini** ne comprend pas en quoi l'installation d'un giratoire n'améliorerait pas la situation du passage piéton.

Mme Hutin Zumbach explique que, dans le plan soumis au département, il n'y avait pas d'avancée pour les piétons par rapport à la situation actuelle. Par ailleurs, le plan directeur des chemins piétonniers mentionnait que la commune voulait améliorer les chemins piétonniers. Ce que le département a dit, dans son argumentation, c'est que ce giratoire coûte trop cher, qu'il n'y a pas l'espace nécessaire pour le faire et que, en plus, cela n'amène pas de réponse à l'amélioration des chemins piétonniers et à la sécurité des piétons voulues par la commune. Du coup, les questions de la sécurité de ce giratoire et de l'amélioration des chemins piétonniers seront abordées au courant du mois de mars lors des discussions avec l'État.

- **Mme Schlipf** signale, par rapport à l'action sociale, que les personnes auxquelles elle est allée apporter des cadeaux étaient très contentes et qu'elles ont demandé d'adresser des remerciements à la commune.
- **Mme Schlipf** a également reçu des remerciements de la part d'habitants qui ont reçu le bon de Fr. 20.-, mais elle a été interpellée par des familles qui ne l'ont pas reçu. **Mme Schlipf** aimerait ainsi savoir comment la distribution de ce bon a été définie. Des personnes se demandent si c'était un bon par nom de famille ou un bon par ménage.

Le président signale qu'il y a eu quelques couacs, notamment concernant les adresses, auxquels Mme Monney, Mme Monteiro et lui-même espèrent avoir remédié. Concernant la distribution de ces bons, le principe était celui d'un bon par ménage.

Mme Monney ajoute qu'il faut demander à ces personnes de s'adresser à la Mairie. Une vérification sera faite par rapport à la liste des bons envoyés. Si un bon devait ne pas avoir été envoyé, il sera alors remédié à la situation.

16. Propositions individuelles

- **M. Vuissoz** a constaté que la vitesse, sur la route de Challex, est limitée à 40 km/h pour entrer dans le village de La Plaine et à 50 km/h pour sortir du village.

Mme Hutin Zumbach va éclaircir cette situation et reviendra vers le Conseil municipal avec une réponse.

M. Bodenmann relève que la commission avait parlé d'une vitesse limitée à 60 km/h à la sortie de La Plaine.

Mme Hutin Zumbach précise que la vitesse est bien de 50 km/h et non de 60 km/h dans ce sens, mais qu'il y a tout de même un décalage par rapport à la vitesse prévue pour entrer dans le village.

Mme Zoller signale que la limite de 40 km/h n'est pas légale. Elle n'existe qu'à Genève. Cela étant, les conseillers municipaux ont pu voir fleurir des panneaux 40 km/h après chaque intersection parce que, si on ne remet pas un panneau 40 km/h après une intersection, cela veut dire que l'on revient à la vitesse prévue par défaut dans la loi, en l'occurrence 50 km/h. C'est une explication possible à cette situation.

- **Mme Vanoncini** a constaté, en allant se promener au bord du Rhône, juste avant la douane de Challex sur le chemin en copeaux qui grimpe, que toute la partie se trouvant en haut est inondée.

Mme Zoller indique que c'est l'État qui s'occupe de tout ce qui concerne le plan du Rhône. Sauf erreur, un numéro de téléphone est indiqué sur le panneau.

Rapport oral de conclusion

Mme Hutin souhaite présenter un rapport oral de conclusion. Lors de séance du 2 février, sur proposition de Mme Bovy, la commission sociale a parlé de la situation des seniors. Étant donné que la situation sanitaire difficile se prolonge, la commission a rédigé un tous-ménages destiné à recenser les besoins des seniors. Elle propose ainsi au Conseil municipal d'accepter que ce tous-ménages soit finalisé et envoyé.

M. Todesco aimerait savoir si une telle demande doit être présentée en fin de séance du Conseil municipal.

Le président indique qu'un rapport de conclusion oral intervient, semble-t-il, à la fin.

M. Van Loon se pose la même question que M. Todesco et il ne pense pas que cela doit être traité dans les propositions individuelles. S'agissant d'une décision de commission, elle aurait dû figurer au niveau des rapports de commission.

Mme Bovy précise que cette commission a eu lieu à sa demande alors que l'ordre du jour avait déjà été envoyé. Vu l'urgence de mettre en route quelque chose avant que cela ne soit trop tard, le rapport, même oral, ne pouvait plus être ajouté à l'ordre du jour. Cela explique le fait qu'il soit dans les propositions individuelles.

Mme Monney demande quel type de retours est attendu de la part des aînés et ce qui pourrait être mis en place ensuite.

Mme Hutin signale que la discussion s'est faite sur un éventuel regroupement de 5 personnes aux locaux de Bois-Gentil. Il a été relevé qu'il n'était pas forcément prudent de le faire en ce moment. Par conséquent, la possibilité de recourir à des appels téléphoniques a été évoquée. Toutefois, il a semblé que, plutôt que de décider de ce qu'il fallait faire, il valait mieux envoyer un tous-ménage proposant que les personnes qui en ressentiraient le besoin puissent s'annoncer à la Mairie pour avoir une aide pour les courses, pour qu'elles soient contactées par téléphone, etc.

M. Van Loon a pris connaissance des explications de Mme Hutin et Mme Bovy. Ainsi, même s'il ne s'agit pas d'une proposition individuelle, en cas d'unanimité du Conseil municipal, **M. Van Loon** imagine qu'un vote peut avoir lieu.

Le rapport oral de conclusion de Mme Hutin relatif à la séance de la commission Sociale - Accueil - Culture - Évènements du 2 février 2020 est approuvé par 10 voix pour et 1 abstention

- **Mme Nseir** demande s'il ne serait pas possible de limiter la vitesse à 20 km/h à proximité de l'endroit où elle habite. En effet, elle entend souvent des coups de freins et de klaxons et elle sait que les enfants ont peur, d'autant plus qu'il n'y a pas de passage piéton à cet endroit. Ainsi, il faudrait soit limiter la vitesse à 20 km/h, soit mettre un passage piéton.

Mme Hutin Zumbach indique que tout est encore en travaux à cet endroit. Tout le carrefour va être réaménagé et une étude a été faite, notamment entre l'État, la commune et les TPG, pour savoir comment articuler ce carrefour. Normalement, ces travaux devraient permettre une sécurisation pour les piétons. Concernant la vitesse, une étude a été faite par Citec pour aborder la problématique d'une zone 30 km/h dans les différentes parties de la commune. Maintenant, tout un travail doit encore être mené par les commissions pour savoir ce qui doit être fait ou non. Il y a ainsi toute une procédure à suivre. **Mme Hutin Zumbach** assure que la problématique de la vitesse est sur la table. Le Conseil municipal aura donc l'occasion d'en reparler.

- **Le président** tient à dire que la commune a reçu beaucoup de retours positifs sur les bons communaux. Il remercie le Conseil municipal d'avoir voté en faveur de ce projet et, plus particulièrement, Mme Monney, Mme Monteiro, Mme Zoller, Mme Hutin, Mme Villaschi, M. Wyss et M. Rausis pour leur aide.
- **Le président** a reçu un courrier de la part de Matthieu Honoré qui fait suite à une polémique, dans certaines communes, concernant le fait de filmer et d'enregistrer les conseils municipaux. Ce journaliste réalise une série de reportages intitulée « les services après-vente de l'actualité » qui est financée par la Ville de Genève. L'association des journalistes professionnels a récemment publié un communiqué où elle dénonce une violation de la liberté de la presse via la décision d'un Conseil municipal interdisant la prise d'images ou de sons lors des débats au sein du Conseil municipal. M. Honoré fait le tour des communes genevoises sur ce sujet et souhaite avoir des informations. Il aimerait ainsi savoir s'il est possible d'enregistrer, de filmer

ou de prendre des photos des conseils municipaux. La question n'est pas réglée dans le règlement du Conseil municipal et le bureau a décidé qu'il fallait en parler au Conseil municipal pour connaître l'avis des conseillers municipaux, notamment en lien avec leur droit à l'image. Pour sa part, le bureau ne voit pas d'objection à cette possibilité étant donné que les séances du Conseil municipal sont publiques, mais il y a aussi des questions de droit individuel, notamment de droit à l'image.

Mme Monney constate que les séances du Grand Conseil sont visibles et elle ne voit pas pourquoi il en serait différemment pour les communes. Par contre, elle s'interroge sur la manière de traiter les éventuels points hors PV, même s'ils sont rares.

M. Bodenmann rejoint l'avis de Mme Monney. Étant donné que les conseillers municipaux sont élus, ils ont déjà présenté leur tête sur des affiches. Ce n'est donc pas un problème en soi. Ils sont aussi là pour défendre l'intérêt des communiens. À ce niveau, il ne voit pas où il y a une attaque sur leur image.

M. Van Loon signale que l'article 24 du règlement du Conseil municipal prévoit que « les séances du Conseil municipal sont publiques, sauf lorsque le Conseil municipal siège à huis clos ». Dès lors, si le Conseil municipal considère qu'un objet doit être traité à huis clos, son président peut demander à la presse et au public de quitter la salle.

Mme Hutin est d'accord avec M. Bodenmann. Dès lors que l'on est conseiller municipal, on est une personne publique. Cela étant, **Mme Hutin** comprend qu'il y ait peu de réactions parce que le fait que le Conseil municipal soit filmé reste apparemment de la musique d'avenir.

- **Mme Zoller** aimerait, au nom de l'exécutif, souhaiter à Mme Nseir la bienvenue au sein du Conseil municipal.

Mme Nseir a l'immense honneur et le plaisir de pouvoir collaborer avec les autres conseillers municipaux et avec l'exécutif. Elle les remercie pour leur accueil chaleureux.

- **Le président** conclut la séance par une citation en relation avec les dossiers de naturalisation et, potentiellement, avec des événements outre-Atlantique : « les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts » (Isaac Newton).

La séance est levée à 22h37

Le Président




Julien Guyot

Un Conseiller municipal



Mathurin Ramu

Le secrétaire



Roger Wyss